Présentation synthétique

La Mutuelle des Mornantais

Février 2016

Ville Mornant

Maire de Mornant : Renaud PFEFFER

Elue de référence : Pascale CHAPOT

1ère adjointe déléguée aux sports, aux solidarités et à la vie associative

naxetpas@free.fr 06 85 64 67 05

Service de référence : Yannick GOUGNE

Responsable du pôle services à la population et citoyenneté

secretariat@ville-mornant.fr 04 78 44 00 46

Méthodologie du projet

1. Préambule
2. Objectifs
3. Acteurs du projet
4. Echéancier et démarche
5. Aspects juridiques
6. Communication/concertation

Annexes

Annexe 1 : Plaquettes de communication

Annexe 2 : Consultation

Annexe 3 : Questionnaire population

Annexe 4 : Questionnaire partenaires sociaux

Annexe 5 : Questionnaire professions de santé

Annexe 6 : Information diffusion appel à projet et résiliation

Annexe 7 : Information comité de suivi

Annexe 8 : Grille analyse financière des offres

Annexe 9 : Grille analyse qualitative des offres

Annexe 10 : Analyse des professionnels de santé

Annexe 11 : Bilan 2015 et projets 2016

Annexe 12 : Sélection d'extraits de presse

1– **Préambule**

Ce projet novateur et unique dans sa forme est adapté au territoire de Mornant. Il n'est pas forcément transposable sur d'autres collectivités. La méthodologie présentée ci-dessous est donc à analyser avec précaution et à adapter au contexte.

Par ailleurs, le projet mornantais est évolutif et s'adaptera aux contraintes rencontrées et aux évolutions réglementaires.

2 – **Objectifs**

- Favoriser l'accès aux soins (16% des mornantais affiliés à la CPAM sont sans mutuelle)
- Réduire le coût d'une couverture maladie pour les habitants et salariés exerçant sur le territoire
- Impulser une dynamique de solidarité à l'échelle communale
- Renforcer et pérenniser le tissu médical

3 – **Acteurs du projet**

- Projet porté par le CCAS (groupe de travail issu du CCAS : administrateurs civils et élus)
- En lien avec les partenaires sociaux du territoire (MDR, ATMP, CARSAT, MSA….)
- En lien avec les professionnels de santé du territoire
- Associations économiques du territoire
- Conseil ponctuel auprès de la fédération de la mutualité française
- Phase consultation : accompagnement par une consultante (Maud Liaras spécialiste en droit des assurances : maud.liaras@wanadoo.fr)
- Accompagnement ponctuel par un cabinet d'avocats

4 – **Echéancier et démarche**

Un projet co-élaboré avec les habitants, élus, techniciens et partenaires du territoire.

Avril 2014 : réunion avec les assureurs locaux

Avril 2014 : réunion professions médicales

Juin 2014 : diffusion des questionnaires
« professionnels de santé », « habitant » et « partenaires sociaux »

Aout 2014 : traitement des questionnaires

Septembre 2014 : réalisation du cahier des charges

24/09 au 8/10 : diffusion du cahier des charges

8/10 au 14/10 : analyse des offres

14/10 : sélection du candidat retenu par le CA du CCAS

15/10 : présentation publique par la commune et la MTRL

16/10 : première permanence de la mutuelle retenue et premier contrat

Janvier 2015 : effectivité des contrats

Le projet mornantais s'est effectué sur un temps très court afin d'être opérationnel avant le 31 octobre 2014 étant donné que 80% des contrats arrivent à échéance le 31 décembre de chaque année et qu'il est nécessaire de respecter un délai de résiliation de 2 mois.

5 – **Aspects juridiques**

➜ Mettre en concurrence les différentes mutuelles ou assurances par le biais d'un cahier des charges

➜ Une fois le candidat retenu, acter les éléments par le biais d'une convention

➜ Désignation du candidat retenu par un vote du CA du CCAS

➜ La mairie n'est pas un intermédiaire d'assurance (pas de diffusion des bulletins d'adhésion par la mairie, pas de conseil d'agents municipaux ou du CCAS aux habitants pour le choix du contrat…)

➜ Etre vigilant dans la communication une fois la mutuelle retenue (pas de promotion des offres et de la mutuelle retenues mais seulement de la démarche,…)

6 – **Communication / Concertation**

Etape essentielle pour que les habitants adhèrent au projet

➜ Questionnaires

➜ Stand d'information sur le marché/au forum des associations

➜ Réunion publique

➜ Documents de communication (publications municipales, Site Internet, réseaux…)

Annexe 1

Plaquettes de communication

ILS ONT COMPARÉ !

Avec la Mutuelle des mornantais, vous pouvez bénéficier d'une offre pour les personnes seules à partir de 33 euros, pour les familles à partir de 79 euros et pour les personnes âgées à partir de 71 euros.

« Je suis mornantais, marié et père de trois enfants. Avec la Mutuelle des mornantais, je vais pouvoir économiser 400 euros par an ! »

« Retraitée, j'ai 90 ans et je paie avec ma complémentaire actuelle 188€ par mois. La Mutuelle des Mornantais va me permettre de bénéficier de meilleurs remboursements et de réaliser une économie de 69€ chaque mois. »

« Je suis salariée à Mornant et vis avec ma fille. J'ai fait le choix de la Mutuelle des Mornantais car, à tarifs égaux, nous serons beaucoup mieux remboursées. »

SALLE COMBLE POUR LA MUTUELLE

*Jeudi 15 octobre, près de **300 mornantais** étaient rassemblés lors de la réunion publique de présentation de la « Mutuelle des Mornantais ».*

Ville Mornant

MUTUELLE DES MORNANTAIS

www.ville-mornant.fr

MUTUELLE DES MORNANTAIS : RESPONSABILITE, SOLIDARITE, AUDACE !

En septembre, la municipalité a lancé un appel à projet pour proposer aux mornantais et aux personnes travaillant à Mornant une mutuelle communale solidaire et négociée.

La « Mutuelle des Mornantais » propose des tarifs attractifs, avec différents niveaux de garanties, tant pour les personnes seules que pour les familles ou pour les personnes âgées. J'ai veillé à ce que les offres soient adaptées à l'âge et aux besoins de chacun tout en apportant une attention particulière sur les niveaux de remboursement « dentaire », « optique », « hospitalisation » et « médecines complémentaires ».

Construite avec les professionnels de santé, les organismes sociaux et les habitants de la commune, cette démarche est l'expression d'un nouveau mode d'action des collectivités locales : responsabilité, solidarité et audace.

La « Mutuelle des Mornantais » est un dispositif novateur qui doit favoriser l'accès aux soins de tous, tout en renforçant votre pouvoir d'achat, sans participation de la commune.

Afin de comparer votre contrat actuel et la « La Mutuelle des Mornantais », je vous invite à prendre contact avec un conseiller de la MTRL. Nous avons tous à y gagner !

Renaud Pfeffer,
Maire de Mornant

COMMENT ET OU S'INFORMER ?

Pour vous informer, la MTRL a mis en place un important dispositif d'information :

Des permanences sur rendez-vous à la salle SOLECI :
- le mardi 28 octobre de 16h à 19h15,
- le jeudi 30 octobre de 8h30 à 12h,
- le vendredi 31 de 8h30 à 12h

Vous pouvez également adresser une demande d'information par mail à l'adresse **mutuellemornantais@mtrl.fr**, contacter l'assistance téléphonique au **04 72 60 13 08** (coût d'une communication locale) ou vous rendre sur le site **www.monespassur.fr/mutuelledes-mornantais**

QUAND RÉSILIER VOTRE CONTRAT ?

Les premiers contrats de la « Mutuelle des Mornantais » prendront effet au 1er janvier 2015. Chaque mornantais ou salarié travaillant à Mornant peut y souscrire dès aujourd'hui.

Pour cela, il faut résilier votre contrat actuel. Pensez bien à vérifier la date d'échéance de ce dernier. **Si celle-ci est fixée au 31 décembre et que vous souhaitez bénéficier de la Mutuelle des Mornantais dès le 1er janvier, votre contrat devra être dénoncé au plus tard le 31 octobre.**

À noter : à compter de la réception de votre avis d'échéance, la Loi Chatel vous permet de bénéficier d'un nouveau délai de 20 jours pour demander la résiliation de votre contrat.

Ex : *Votre contrat arrive à échéance au 31 décembre et vous avez reçu votre avis d'échéance au 1er décembre. Vous aurez jusqu'au 20 décembre pour dénoncer votre contrat.*

LA PRESSE EN PARLE ...

Acteurs de l'économie
« Le but est de faire diminuer la facture grâce à une souscription massive, tout en optimisant les remboursements selon le patient. »

« Cette mutuelle a un rôle de fédérateur entre les différentes parties de l'accord. Cette initiative ne coûte rien et ne rapporte rien non plus à la ville. »

France 3 Rhône-Alpes, JT du 24/09/14:
« Permettre à tous d'obtenir une meilleure couverture santé. »

« Une commune qui assure ! »

Lyon Mag :
« La première mutuelle communale solidaire du Rhône »

Mornant

LA MUTUELLE GROUPÉE VOUS INTÉRESSE ?

Afin de vous communiquer très rapidement les informations concernant les modalités de souscription, les tarifs et les prestations proposés par la mutuelle retenue, vous pouvez remplir le formulaire ci-dessous.

Formulaire de contact (merci de remplir entièrement les champs ci-dessous):
Nom :
Prénom :
Adresse :
CP et Ville :
Adresse mail :

Vous pouvez le déposer à l'accueil de la Mairie, le remplir sur le site *www.ville-mornant.fr* ou adresser vos coordonnées complètes par mail à l'adresse : *secretariat-vivre-ensemble@ville-mornant.fr*
Ceci n'est pas un engagement et vos coordonnées resteront confidentielles.

RÉUNION PUBLIQUE

Le 16 octobre la mutuelle négociée et solidaire, c'est parti !

Présentation de la mutuelle retenue : qualité et délais des remboursements, tarifs attractifs... des réponses à toutes vos questions.
Le 16 octobre, nous vous attendons nombreux...
« Grande réunion publique d'information le **jeudi 16 octobre à 20h, salle des fêtes Noël Delorme ».**

LES DATES CLÉS

Printemps 2014
- La Mairie lance son projet et consulte les partenaires sociaux, les professionnels de santé du territoire et les représentants de fédérations de mutuelle.
- En parallèle, le CCAS lance une grande enquête auprès des mornantais

24 septembre
- Suite à l'analyse des nombreux retours de questionnaires, l'appel à candidatures en direction des mutuelles est lancé.

8 octobre
- Les mutuelles remettent leurs offres en Mairie.

15 octobre
- Après une analyse complète des propositions reçues des différentes mutuelles, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale désigne l'organisme retenu.

16 octobre
- Une réunion publique d'information se déroule à la salle des fêtes Noël Delorme.

17 octobre
- L'organisme de mutuelle retenu est à votre disposition pour vous aider à analyser votre contrat actuel et le comparer avec celui proposé, pour vous accompagner dans la résiliation de votre mutuelle actuelle et pour signer votre nouveau contrat.

31 octobre
- Pour les personnes dont l'échéance de leur contrat est au 1er janvier, il faut penser à résilier vos mutuelles actuelles.

1er janvier 2015
- C'est la date de mise en oeuvre de la mutuelle solidaire et groupée.

Mornant

ENSEMBLE POUR UNE MUTUELLE NÉGOCIÉE !

INSCRIPTION À PARTIR DU 16 OCTOBRE 2014

Réunion publique le jeudi 16 octobre à 20h salle des fêtes Noël Delorme

www.ville-mornant.fr

ENSEMBLE, AGISSONS POUR RENFORCER LE POUVOIR D'ACHAT ET L'ACCÈS AUX SOINS

Permettre à tous les mornantais de gagner en pouvoir d'achat et veiller à ce que chacun puisse accéder aux soins : tel est l'enjeu d'une mutuelle communale solidaire négociée.

Ainsi, nous avons lancé un appel à projet pour la mise en place, à Mornant, de ce dispositif innovant.

Dès le 16 octobre prochain, tous les mornantais pourront profiter de prix et de remboursements négociés et attractifs en souscrivant à ce nouveau contrat de mutuelle santé pour 2015.

Nous vous invitons à une réunion publique le jeudi 16 octobre à 20h (salle des fêtes Noël Delorme) pour vous présenter l'offre mutuelle retenue et les conditions de souscription.

À compter de cette date, des permanences régulières auront aussi lieu en Mairie pour vous renseigner et vous conseiller.

Grâce à la mobilisation du plus grand nombre, nous souhaitons que, demain, chaque mornantais puisse accéder aux soins et renforcer son pouvoir d'achat...

Renaud Pfeffer,
Maire de Mornant

Mornant

POURQUOI PARTICIPER À CE PROJET DE VILLAGE ?

- **Parce que la solidarité rime avec responsabilité.**
Grâce au nombre important de personnes intéressées, la commune négocie des contrats avec des prestations et des tarifs très attractifs. Selon l'enquête menée par le Centre Communale d'Action Sociale, 79% des foyers mornantais ont souscrit une complémentaire santé individuelle.

- **Parce que le pouvoir d'achat de chacun augmentera.**
Dans une enquête menée par le Centre Communal d'Action Sociale, des centaines de foyers ont déclaré vouloir participer à ce projet commun. Grâce à cette demande massive, les tarifs des cotisations baisseront et chacun verra son pouvoir d'achat augmenter.

- **Parce que chacun doit avoir accès aux soins.**
En effet, actuellement, au moins 16% des bénéficiaires mornantais de l'assurance maladie n'ont pas de mutuelle santé à cause d'un coût financier trop élevé. La mutuelle négociée leur ouvrira l'accès aux soins.

COMMENT ADHÉRER À LA MUTUELLE NÉGOCIÉE ?

Le 16 octobre prochain, **la meilleure offre de mutuelle négociée sera choisie par un groupe de travail** (élus, professionnels de santé, membres du CCAS). Dès cette date, chaque mornantais pourra y souscrire en étant conseillé sur l'intérêt de cette offre et sur les modalités d'adhésion. Il faudra également veiller à dénoncer son actuel contrat de mutuelle.
En effet, la durée d'un contrat de mutuelle individuelle est en principe d'un an. Celui-ci se renouvelle tacitement d'année en année à la date anniversaire (la plupart du temps au 31 décembre).
Aussi, pour respecter le délai légal de résiliation de 2 mois, **chaque mornantais dont le contrat arrive à échéance en fin d'année et souhaitant souscrire à la mutuelle négociée par la commune devra dénoncer son contrat au plus tard le 31 octobre (sauf cas particulier). Il sera accompagné dans cette démarche par l'organisme retenu.**
Pour répondre à toutes vos questions et pour vous présenter ce beau projet, une réunion publique aura lieu le jeudi 16 octobre à 20h salle des fêtes Noël Delorme.
Aussi, des permanences régulières se tiendront en Mairie, notamment entre le 16 octobre et le 31 octobre.

FAQ (FOIRE AUX QUESTIONS)

Qui est concerné ?
Chaque mornantais ou salarié travaillant sur la commune peut en bénéficier.
Personnes âgées, famille, actif, inactif, jeune... : c'est une mutuelle adaptée pour tous.
Seuls les salariés bénéficiant actuellement d'une mutuelle d'entreprise obligatoire ne pourront pas bénéficier de ce dispositif.

La mutuelle groupée, solidaire et négociée, c'est quoi ?
La commune de Mornant n'engage aucun budget avec l'organisme retenu. Elle ne participe pas non plus financièrement aux contrats des futurs adhérents.
Elle est uniquement en charge de fédérer et de négocier. Chaque personne intéressée contractualisera librement et directement avec l'organisme retenu.

La mutuelle négociée proposera-t-elle des prestations adaptées à chacun ?
Oui. Les offres seront adaptées aux besoins de chacun (personnes âgées, enfants, familles, actifs, inactifs, agents de la collectivité...).
Différents tarifs et différents niveaux de garantie seront proposés sur le principe des « options ».

Annexe 2

Consultation

Consultation pour une mutuelle santé pour les habitants de Mornant et les salariés travaillant sur la commune

DOCUMENT UNIQUE VALANT :
ACTE D'ENGAGEMENT
CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES
REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de réception des offres :

Le 8 octobre 2014 à 15h00

SOMMAIRE

ARTICLE 1. PREAMBULE

1.1 Le contexte.

1.2 Information contextuelle sur la commune de Mornant

1.3 Clauses particulières

ARTICLE 2. CONDITIONS GENERALES DE LA CONSULTATION

2.1 Objet de la consultation

2.2 Variante

2.3 Délai de validité des offres

2.4 Retrait du dossier

2.5 Conditions d'envoi ou de remise des plis

ARTICLE 3. CONTENU DE L'OFFRE

ARTICLE 4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

4.1 Sélection des candidatures et documents à produire

4.2 Sélection des offres

4.3 Négociation

ARTICLE 5. RENSEIGNEMENTS

ARTICLE 6. ACTE D'ENGAGEMENT

ANNEXES

-Questionnaire diffusé aux Mornantais
-Questionnaire diffusé aux professionnels de santé
-Analyse des questionnaires et bases de données
-Listing des professions médicales et paramédicales

ARTICLE 1. PREAMBULE

1.1 Description du projet

Dans une logique d'amélioration de l'accès aux soins, de l'augmentation du pouvoir d'achat et de solidarité, la mairie de Mornant souhaite proposer aux administrés et aux salariés des TPE-PME travaillant sur la commune une mutuelle proposant de nombreuses garanties à un tarif attractif.
La mise en place de ce dispositif est souhaitée pour le 1er janvier 2015 afin de permettre au plus grand nombre d'en bénéficier dès l'année 2015. La réactivité des candidats est donc essentielle afin de respecter ce délai.

Toutes les catégories de la population pouvant justifier qu'elles résident ou qu'elles travaillent sur la commune de Mornant doivent pouvoir bénéficier de la couverture santé (personnes âgées, enfants, familles, actifs, inactifs, agents de la collectivité, élus municipaux,...).

La commune de Mornant souhaite également développer et renforcer les actions de prévention mises en place par les services municipaux (et notamment la sensibilisation aux gestes de premiers secours ainsi que l'utilisation de défibrillateurs automatiques).

1.2 Information contextuelle sur la commune de Mornant

Par le biais d'un questionnaire diffusé durant l'été, 198 foyers seraient prêts à intégrer individuellement une mutuelle négociée par la commune de Mornant. A noter, que ce projet soulève de nombreuses attentes de la population, même parmi ceux qui n'ont pas encore répondu au questionnaire.

Les partenaires sociaux ainsi que les professions médicales et paramédicales ont également été consultés.

Les détails de ces enquêtes ainsi que les profils des professions médicales et paramédicales sont annexés à ce document.

1.3 Clauses Particulières

La municipalité n'a pas pour ambition de participer financièrement au coût de la mutuelle même pour les agents de mairie. Une fois le candidat retenu, la commune fera une communication.

La commune pourra mettre à disposition de manière ponctuelle une salle afin que le candidat retenu puisse organiser des rendez-vous avec les clients potentiels. En effet, pour la collectivité la proximité et le lien avec les usagers est important et nécessaire.

L'offre du candidat concerne l'ensemble des individus recensé à l'article 1.1. Toutefois la collectivité souhaite pouvoir élargir le public cible à moyen terme (par exemple à l'échelle de la communauté de communes) et renégocier avec le candidat retenu avant l'échéance prévue à l'article 2.1.

Le candidat retenu devra être disponible le 15 octobre de 9h à 12h pour une première réunion avec les élus et les techniciens de la mairie afin de définir très rapidement les modalités d'information et d'accompagner la population dans les démarches de résiliation de leur mutuelle (notamment pour ceux concernés par une résiliation au 31 octobre).

Le candidat retenu devra tenir des permanences régulières entre le 15 et le 31 octobre 2015, notamment le samedi matin.

ARTICLE 2. CONDITIONS GENERALES DE LA CONSULTATION

2.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'offre d'une mutuelle santé négociée pour les habitants de Mornant et les salariés travaillant sur la commune.
La structure retenue contractualisera directement avec les usagers.
La collectivité sera partenaire de la structure retenue par le biais d'un contrat groupé ouvert récapitulant les engagements des parties.
La collectivité n'aura aucun rapport financier avec la structures retenue ni avec les usagers contractant avec l'organisme.

La présente consultation a pour but la mise en place d'un contrat groupé ouvert à adhésion facultative sur une durée de cinq ans.

Les candidats devront respecter la réglementation en vigueur (Code de la Mutualité,…) et s'adapter à son évolution (nouveaux décrets prévus fin septembre).

2.2 Variante

Les candidats répondront obligatoirement aux différents points évoqués à l'article 3 du présent cahier des charges.
Les variantes par rapport aux spécifications du cahier des charges non qualifiées d'intangibles sont autorisées. Elles devront apporter des avantages économiques et/ou techniques au moins équivalents aux conditions du présent document.
Les candidats produiront un dossier complet pour chacune des variantes proposées. Les variantes sont obligatoirement assorties d'un descriptif des dispositions proposées.
En cas de variante, la comparaison précise des différentes offres doit être possible.

La ville de Mornant se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée de remise des offres des modifications ou compléments au dossier de consultation.

Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à un an, à compter de la date limite de remise des offres. Durant le délai, le soumissionnaire reste engagé par son offre.

2.4 Retrait du dossier

Le présent document est :
A demander par mail ou par courrier à :

Ville de Mornant
BP 06 69440 Mornant
Adresse mail : secretariat-vivre-ensemble@ville-mornant.fr

Dès le retrait du dossier et dans tous les cas, il sera nécessaire que le candidat contact par mail le service afin d'être recontacté si nécessaire.

2.5 Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les offres doivent parvenir **avant le 8 octobre à 15h00.**

Le candidat aura à produire un dossier complet, dans une **ENVELOPPE UNIQUE**, comprenant :

- D'une part, les éléments de la candidature ;
- D'autre part, les éléments relatifs à l'offre.

L'ensemble de ces pièces sera contenu dans une enveloppe UNIQUE cachetée comportant la mention :

Consultation pour une mutuelle santé pour les habitants de Mornant et les salariés travaillant sur la commune
Ainsi que le nom de l'entreprise
NE PAS OUVRIR

Et sera déposée contre récépissé ou envoyée en recommandé avec AR à l'adresse de la Ville :

Ville de Mornant
CCAS
BP06
69440 MORNANT

Aux horaires suivants :
Mardi : 8h30-12h /13h30-19h15
Mercredi : 8h30-12h /13h30-17h30
Jeudi : 8h30-12h /13h30-17h30
Vendredi : 8h30-12h /13h30-16h15
Samedi : 9h-12h

Les dossiers qui seraient **remis dans le service ou parviendraient par la poste après** la date et l'heure limites fixées ci-dessus ou ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ou sous simple enveloppe, **ne seront pas retenus** et renvoyés à leur expéditeur.

ARTICLE 3. CONTENU DE L'OFFRE

Conditions générales

Le candidat devra :

- Décliner les tarifs en fonction de l'âge avec plusieurs niveaux de garantie (base / options).
- Préciser les critères ou restrictions relatifs aux différentes offres (questionnaire médical, période de stage, limite d'âge,…).
- Proposer des garanties concernant le dentaire, l'optique, l'auditif, les médecines douces, la psychologie, la psychiatrie, l'ostéopathie, la diététique, la podologie,….
- Préciser les modalités de prise en charge des dépassements d'honoraires.
- Proposer un rapport avantageux entre la qualité des garanties et le tarif proposé
- Détailler les partenariats avec les structures médicales et paramédicales (optique, médecin, pharmacie, hôpital, centre de rééducation,…) en insistant sur celles présentent sur le territoire communal.
- Préciser les délais de remboursement.
- Préciser les modalités d'évolution possibles des garanties pour les adhérents.
- Définir la durée (notamment préavis) et modalité de résiliation pour les usagers.
- Définir les modalités d'accompagnement des adhérents pour la résiliation de leur ancienne assurance santé.
- S'engager sur la révision des tarifs.
- Préciser les modalités de prise en charge des foyers bénéficiant de l'ACS et de la CMU-C.
- Définir la méthode de commercialisation de l'offre.
- Indiquer les modalités de résiliation pour les adhérents.
- Préciser le montant des remboursements en valeur absolue et non pas en pourcentage (par rapport au montant remboursé pas la sécurité sociale pour plus de lisibilité).
- Créer un contrat spécifique pour la commune de Mornant qui soit identifiable (nom spécifique,…).
- Définir les modalités concernant les actions de prévention et détailler les actions possibles et préciser le public concerné.
- Proposer des actions spécifiques concernant le personnel municipal.
- Définir les moyens, outils et modalité d'information du public (permanence,…).

Il sera également nécessaire de proposer une offre adaptée aux TPE-PME / Artisans / Commerçants / professions libérales et agriculteurs dans le cadre de la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

4.1 Sélection des candidatures et documents à produire

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, seront éliminés les candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes.

Le dossier sera composé :

D'un dossier administratif de « candidature » comportant les pièces :

- Lettre de candidature ou équivalent
- Déclaration du candidat individuel
- Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat
- Déclaration reflétant la santé financière de la structure au cours des trois dernières années
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

D'un dossier « offre » comportant les pièces :

- Acte engagement signé par le candidat
- Pièces annexes nécessaires à l'analyse des offres
- Tableau de synthèse l'offre

4.2 Sélection des offres

La sélection des offres économiquement les plus avantageuses s'effectuera en fonction des critères pondérés de la manière suivante :

	Critères	**Pondération**
Note 1	**Détails de l'offre (prix, prestation)**	**50 %**
Note 2	**Actions de prévention**	**15%**
Note 3	**Modalité d'information / communication / commercialisation**	**25%**
Note 4	**Délais de mise en œuvre**	**10 %**

4.3 Négociation

Une négociation pourra être engagée à l'issue de la première analyse.

Une audition des candidats présélectionnés est prévue le 13 octobre après midi.

ARTICLE 5. RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir **tous renseignements** complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de la préparation de leur proposition, les candidats devront faire parvenir leurs questions écrites à l'adresse suivante :

Renseignements techniques :

Ville de Mornant
BP 06
69 440 MORNANT
Tél. 04 78 44 97 70
Mail : ccas@ville-mornant.fr

ARTICLE 6. ACTE D'ENGAGEMENT

Je soussigné,

NOM et PRENOM

Agissant pour le nom et pour le compte de la structure : (intitulé complet et forme juridique)

.....

Ayant son siège social à :

.....

Immatriculation: .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

- après avoir pris connaissance du document unique et des documents qui y sont mentionnés ;
- et après avoir produit les documents demandés dans le cadre de la présente consultation ;

M'engage, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies dans le présent document.

M'engage à faire évoluer les tarifs des offres dans la limite maximale de …… % par an sur la durée du contrat (hors évolution réglementaire).

---- > Si nécessaire, commentaires relatifs à l'évolution des tarifs : ……

……

……

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

A …….
le ……

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LA VILLE DE MORNANT

Est acceptée la présente offre
pour valoir acte d'engagement

Signature du représentant du Pouvoir
Adjudicateur habilité par la délibération en date
du

A …….
le ……

DATE D'EFFET

Reçu l'avis de réception postal de la notification de l'acte d'engagement signé
Le …….
par le titulaire destinataire

Annexe 3

Questionnaire population

Une mutuelle négociée pour les mornantais

Dans une logique d'amélioration de l'accès aux soins, de renforcement du pouvoir d'achat des mornantais et de solidarité, la commune de Mornant souhaite négocier un contrat de « couverture santé » groupé.

Que vous soyez étudiant, une famille, une personne seule, un couple âgé, une famille monoparentale ou simplement si vous exercez votre activité professionnelle sur la commune, la négociation d'une couverture santé complémentaire à l'échelle communale peut être intéressante pour vous.

Afin d'obtenir les tarifs les plus attractifs possibles avec le maximum de prestations, la participation du plus grand nombre est essentielle. Chacun y gagnera si nous nous mobilisons !

Je vous remercie de prendre quelques minutes de votre temps pour remplir ce questionnaire qui va nous permettre de bâtir un cahier des charges répondant aux aspirations du plus grand nombre.

Renaud PFEFFER,
Maire de Mornant,

Ce questionnaire est remplissable en ligne sur le site Internet de la commune www.ville-mornant.fr.

Avez-vous actuellement une couverture santé complémentaire ?

- ☐ une mutuelle santé
- ☐ une mutuelle santé par votre employeur
- ☐ la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C)
- ☐ l'Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS)
- ☐ Je n'ai pas de Complémentaire Santé

Dans votre foyer, qui est couvert par cette prestation ?

☐ Adulte 1 âge : _____
situation (étudiant, salarié,etc.) : _____

☐ Adulte 2 âge : _____
situation (étudiant, salarié,etc.) : _____

☐ Adulte 3 âge : _____
situation (étudiant, salarié,etc.) : _____

☐ Enfant 1 âge : _____

☐ Enfant 2 âge : _____

☐ Enfant 3 âge : _____

☐ Enfant 4 âge : _____

Quelle est, actuellement, le nom de votre (vos) mutuelle(s) santé?

Etes-vous satisfait de votre (vos) mutuelle(s) santé ?

Optique	☐ Oui	☐ Non
Dentaire	☐ Oui	☐ Non
Auditif	☐ Oui	☐ Non
Hospitalisation	☐ Oui	☐ Non
Médecine douce (cure thermale, osthéopathe)	☐ Oui	☐ Non
Autres, précisez	☐ Oui	☐ Non

Quel est le coût mensuel de votre (vos) mutuelle(s) santé ?

- ☐ moins de 25€
- ☐ entre 25€ et 50€
- ☐ entre 51€ et 75€
- ☐ entre 76€ et 100€
- ☐ entre 101€ et 150€
- ☐ entre 151€ et 200€
- ☐ plus de 200€

Si vous n'avez pas de couverture santé complémentaire, pouvez-vous en expliquer les raisons ?

Si la commune de Mornant négocie des contrats avantageux avec des mutuelles, seriez-vous intéressé(e) ? ☐ Oui ☐ Non

Vos coordonnées (facultatif), si vous souhaitez que nous puissions vous recontacter:

Nom : Prénom :

Adresse :

Courriel :

mornantais ☐ non mornantais travaillant à Mornant ☐

Vous pouvez ajouter, si vous le souhaitez, des informations complémentaires qui n'auraient pas été demandées dans le présent questionnaire.

Les informations recueillies sont confidentielles. Elles seront utilisées uniquement dans le cadre de l'étude préparatoire à la mise en œuvre d'une mutuelle négociée. **Merci de déposer ce questionnaire en Mairie ou de le renvoyer par courrier à l'attention du CCAS** (Mairie BP6 - 69440 Mornant) **ou par courriel à ccas@ville-mornant.fr.**

Annexe 4

Questionnaire partenaires sociaux

Une mutuelle négociée pour les mornantais et les personnes exerçant leur activité professionnelle sur la commune

Enquête à destination des partenaires sociaux (Retour au plus tard le 15/07/2014)

Dans une logique d'amélioration de l'accès aux soins, de renforcement du pouvoir d'achat des mornantais et de solidarité, la commune de Mornant souhaite négocier des contrats « couverture santé » avec les mutuelles et assureurs.

Lors d'échanges avec quelques partenaires sociaux et les professions de santé, nous avons dressé un premier constat sur les besoins de la population ainsi que sur les attentes des différents partenaires.

Afin de progresser dans cette démarche, je vous remercie de prendre quelques minutes de votre temps pour remplir ce questionnaire.

Renaud PFEFFER,
Maire de Mornant,

Organisme : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Profession : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Selon vous, quel est l'intérêt de cette démarche auprès de la population que vous accompagnez ?

Pour quel type d'usagers avez-vous identifié des difficultés d'accès aux soins ?

Si vous avez déjà discuté des problématiques concernant les couvertures santé avec les personnes que vous rencontrez, quelles étaient leurs remarques ?

Selon vous, quels sont les secteurs les moins pris en charge par une couverture santé ?

Quelles prestations nécessiteraient une attention particulière dans le cadre d'une négociation avec une mutuelle ou un assureur ?

Seriez-vous intéressé pour faire partie du groupe de travail concernant ce projet ?

Les informations recueillies sont confidentielles. Elles seront utilisées uniquement dans le cadre de l'étude préparatoire à la mise en œuvre d'une mutuelle négociée. **Merci de déposer ce questionnaire en mairie ou de le renvoyer par courrier à l'attention du CCAS** (Mairie BP6 69440 Mornant) **ou par courriel à ccas@ville-mornant.fr.**

Annexe 5

Questionnaire professions de santé

Une mutuelle négociée pour les mornantais et les personnes exerçant leur activité professionnelle sur la commune

Enquête à destination des professions médicales et paramédicales
(Retour au plus tard le 15/07/2014)

Dans une logique d'amélioration de l'accès aux soins, de renforcement du pouvoir d'achat des mornantais et de solidarité, la commune de Mornant souhaite négocier des contrats « couverture santé » avec les mutuelles et assureurs.

Lors de la réunion du 24 avril 2014, un échange fructueux a eu lieu avec certains de vos confrères. Ensemble, nous avons dressé un premier constat sur les besoins de la population ainsi que sur les attentes des professionnels médicaux et paramédicaux.

Afin de progresser dans cette démarche, je vous remercie de prendre quelques minutes de votre temps pour remplir ce questionnaire élaboré en concertation avec une dizaine de vos collègues, professionnels de santé.

Renaud PFEFFER,
Maire de Mornant,

Organisme : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Profession : _____

Nombre de salariés : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Selon vous, quel est l'intérêt de cette démarche au vu de votre activité professionnelle ?

Pour quel type de patients avez-vous identifié des difficultés d'accès aux soins ?

Si vous avez déjà discuté des problématiques concernant les couvertures santé avec vos patients quelles étaient leurs remarques ?

Selon vous, quels sont les secteurs les moins pris en charge par une couverture santé ? Quelles prestations nécessiteraient une attention particulière dans le cadre d'une négociation avec une mutuelle ou un assureur ?

Seriez-vous intéressé pour faire partie du groupe de travail concernant ce projet ?

☐ Oui ☐ Non

Etes-vous prêt à soutenir la démarche entreprise par la commune ?

☐ Oui ☐ Non

Si vous êtes employeur, seriez-vous prêt à faire bénéficier vos salariés de la couverture santé négociée par la commune (obligation légale pour les sociétés de moins de 50 salariés au 1er janvier 2016) ? Dans le cas contraire pourquoi ?

Les informations recueillies sont confidentielles. Elles seront utilisées uniquement dans le cadre de l'étude préparatoire à la mise en œuvre d'une mutuelle négociée. **Merci de déposer ce questionnaire en mairie ou de le renvoyer par courrier à l'attention du CCAS** (Mairie BP6 69440 Mornant) **ou par courriel à ccas@ville-mornant.fr.**

Annexe 6

Information diffusion
appel à projet et résiliation

Mornant, le 18 juin 2015

Mutuelle solidaire

<u>Objet</u> : informations complémentaires

<u>Modalités de diffusion de l'appel à projet :</u>

- mise en ligne sur le site internet de la commune.
- transmission à la fédération de la mutualité française.
- conférence de presse pour le lancement de l'appel à projet.

<u>Modalités & impacts de la résiliation du partenariat Mairie /Mutuelle :</u>

- résiliation de la convention de partenariat par les 2 parties avec un préavis de 6 mois.
- résiliation immédiate en cas de manquement grave.
- en cas de résiliation, la mutuelle ne peut plus utiliser la dénomination « Mutuelle des Mornantais » (nom déposé).
- dans tous les cas, les adhérents restent assurés jusqu'à la date anniversaire de leur contrat. A cette échéance, ils pourront soit continuer avec la même mutuelle soit rejoindre la nouvelle mutuelle communale.

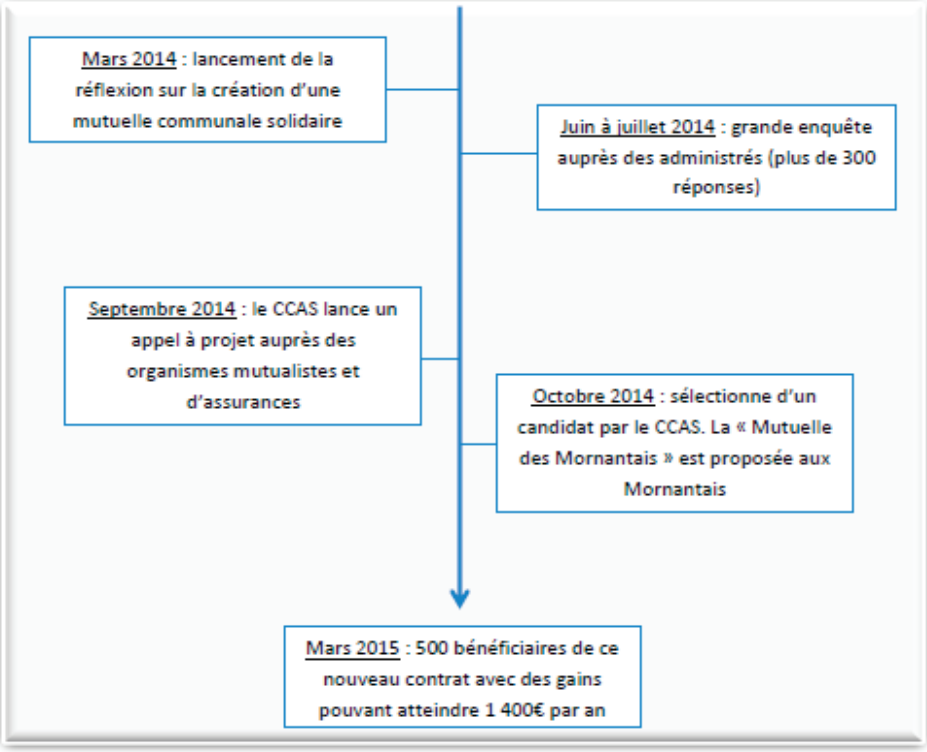

Annexe 7

Information comité de suivi

Mutuelle solidaire

Objet : informations complémentaires

Mise en place d'un comité de suivi :

- Lors du Conseil d'Administration en fin d'année 2014, la Mutuelle a été retenue et l'assemblée a mis en place un comité de suivi.
- Le comité de suivi est composé, de membres du Conseil d'Administration du CCAS, des élus de la commune, de représentants des usagers adhérents à la Mutuelle des Mornantais, des représentants des professions médicales du territoire et des représentants de la MTRL.

Modalités de fonctionnement du comité de suivi :

Une rencontre annuelle en septembre 2015 qui avait pour objectifs de présenter :

- le bilan technique et financier des contrats.
- les conséquences sur l'évolution des contrats
- les actualités règlementaires et leurs conséquences :
  - contrats responsables,
  - Mutuelle d'entreprise obligatoire au 1er janvier 2016, d'où la proposition par la mutuelle des Mornantais d'une sur complémentaire pour les salariés qui souhaitent renforcer leurs garanties.
- les actualités de la Mutuelle et du partenariat Commune/ Mutuelle (actions de prévention)
- les projets, les demandes et souhaits des participants.

Des rencontres annuelles en fonction de l'actualité :

- Actions de prévention
- Actions d'information
- Evolution des contrats

Annexe 8

Grille analyse financière des offres

GRILLE ANALYSE FINANCIERE

-cible 1 : 25ans célibataire

-cible 2 : famille monoparentale avec 2 enfants de moins de 18 ans

-cible 3 : famille 2 adultes / 2 enfants

-cible 4 : famille 2 adultes / 4 enfants

-cible 5 : retraité seul plus de 60 ans

-cible 6 : retraité en couple plus de 60 ans

-cible 7 : retraité seul plus de 75 ans

-cible 8 : retraité en couple plus de 75 ans

MUTUELLE N° : offre population et salariés

OPTIONS	**1**	**2**	**3**
cible 1 : 25ans célibataire	**tarif**		
cible 2 : famille monoparentale (40ans) avec 2 enfants de moins de 18 ans			
cible 3 : famille 2 adultes (40ans) / 2 enfants			
cible 4 : famille 2 adultes / 4 enfants			
cible 5 : retraité seul plus de 60 ans			
cible 6 : retraité en couple plus de 60 ans			
cible 7 : retraité seul plus de 75 ans			
cible 8 : retraité en couple plus de 75 ans			

Annexe 9

Grille analyse qualitative des offres

Grille analyse offres

Mutuelle : XXXXX

OFFRES

PREVENTION /15

	Barème	Note	Remarques
Définir les modalités concernant les actions de prévention et détailler les actions possibles et préciser le public concerné	**10**		
Proposer des actions spécifiques concernant le personnel municipal	**5**		

DELAIS (+ autres critères) / 10

	Barème	Note	Remarques
Préciser les critères ou restrictions relatifs aux différentes offres (questionnaire médical, période de stage, limite d'âge,…).	**1,5**		
Détailler les partenariats avec les structures médicales et paramédicales (optique, médecin, pharmacie, hôpital, centre de rééducation,…) en insistant sur celles présentent sur le territoire communal.	**1,5**		
Préciser les délais de remboursement	**1,5**		
Préciser les modalités d'évolution	**1**		

possibles des garanties pour les adhérents			
Définir la durée (notamment préavis) et modalité de résiliation pour les usagers	**1**		
Définir les modalités d'accompagnement des adhérents pour la résiliation de leur ancienne assurance santé	**1**		
Préciser les modalités de prise en charge des foyers bénéficiant de l'ACS et de la CMU-C	**1,5**		
Offres spécifique PME / TPE	**1**		

COMMERCIALISATION / COMMUNICATION / 25

	Barème	**Note**	**Remarques**
Définir la méthode de commercialisation de l'offre	**5**		
Définir les moyens, outils et modalité d'information du public (permanence,…).	**10**		
Engagement sur le respect des différentes dates	**10**		

+ Annexe « garantie / prix »

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Lettre de candidature ou équivalent	
Déclaration du candidat individuel	
Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat	
Déclaration reflétant la santé financière de la structure au cours des trois dernières années	
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	
Acte engagement signé par le candidat	
Pièces annexes nécessaires à l'analyse des offres	
Tableau de synthèse l'offre	

Annexe 10

Analyse des professionnels de santé

	Compte rendu Médecins du territoire/projet mutuelle négociée Réunion du 09 octobre 2014

Rencontre avec des représentants des médecins, des dentistes, kinés, pharmaciens, diététiciens, psychologues, obstétriciens, opticien podologue .... du territoire pour analyser les garanties de chaque offre.

Pour chaque mutuelle et chaque garantie, les praticiens donnent leur avis et côte.

MUTUELLE XXX

- Honoraires
- Pharmacie
- Hospitalisation médicale chirurgicale
- Dentaire
- Optique
- Auditif
- Prévention service
- Prestation diverses
- Réseau partenaires
- Coût annuel
- Bonus

Garanties classées par les praticiens de 1 à 5

Praticiens	MUT 1	MUT 2	MUT 3	MUT 4	MUT 5
dentistes					
phamarcies					
autres médecine					
médecine génarale					
spécialistes					
radio					
biologies					
Kiné					
audiopr					
optique					
TOTAL					

Annexe 11

Bilan 2015 et projets 2016

Bilan 2015 et projets 2016

1. Bilan quantitatif au 31/01/2016

- **631 personnes couvertes soit 12% de la population mornantaise**
- **46 % d'Actifs et 54 % de Retraités**

2. Bilan qualitatif

Dans le cadre de sa politique en matière de prévention et de santé publique la commune a mis en place plusieurs actions sur l'année 2015 :

- Soirée débat sur le thème « nutrition et santé » le 31/03/2015
  Intervention du Professeur Henri JOYEUX, Cancérologue.
  Partenaires : mairie de Mornant, MTRL.

- Soirée spectacle/débat sur la maladie d'Alzheimer le 28/09/2015
  Pièce de théâtre suivie d'une intervention du Docteur CROISILE, Neurologue.
  Partenaires : mairie de Mornant, MTRL, Communauté de Communes du Pays Mornantais, Comité Régional de Coordination de l'Action Sociale AGIRC-ARRCO, Générations Mouvement-Les Ainés Ruraux, Association d'Aide et de Maintien A Domicile du Pays Mornantais, Maisons de retraite de Mornant et de Taluyers, Le Département du Rhône.

- Soirée débat sur le thème de la maladie de Lyme le 15/10/2015
  Intervention du Docteur Christiane RICARD-MEILLE, Rhumatologue.
  Partenaires : mairie de Mornant, MTRL.

3. Projets 2016

Malgré les progrès thérapeutiques, le cancer du sein demeure un enjeu de santé publique majeur : il est le 1er cancer en nombre de cas et la 1ère cause de décès chez les femmes en France.
Un partenariat est en cours d'élaboration avec l'association ADEMAS 69 afin de favoriser le dépistage.

Annexe 12

Sélection d’extraits de presse

La Tribune
Version web
Septembre 2014

Mornant veut créer sa mutuelle communale

SANTÉ

Le marché de la ville de Mornant. (Crédits : DR)

Yamina Tayeb | 25/09/2014, 9:18 - 415 mots

La ville de Mornant veut lancer sa propre mutuelle communale en négociant un contrat de complémentaire santé accessible pour le plus grand nombre. L'appel à projet a été lancé mercredi auprès des mutuelles.

L'initiative est une première dans le Rhône et déjà le jeune maire de Mornant, Renaud Pfeffer, se voit contacter par plusieurs communes attirées par l'idée. Elle est simple, créer une mutuelle communale solidaire, à l'image de celle lancée en novembre 2013 à Caumont-sur-Durance (http://rue89.nouvelobs.com/2013/11/18/folle-idee-dun-village-provencal-mutuelle-communale-247562), dans le Vaucluse. Renaud Pfeffer fait un état des lieux :

> *« 16% des Mornantais ne sont couverts que par la sécurité sociale. Les retraités peuvent payer leur mutuelle jusqu'à 250 euros par mois, ce qui est énorme. »*

L'appel à projet a été lancé mercredi, mais le travail de communication s'étant fait en amont, les mutuelles se sont déjà manifestées. Elles ont jusqu'au 15 octobre pour établir une offre. Un délai un peu court qui s'explique par la volonté de proposer cette mutuelle dès le 1er janvier 2015, afin de pouvoir intégrer dans leur offre les entreprises, qui seront dans l'obligation à cette date de proposer une mutuelle à leurs salariés.

Un tarif adaptable

L'avantage est évidemment financier pour les personnes qui souhaiteront souscrire. Le but est de faire diminuer la facture grâce à une souscription massive, tout en optimisant les remboursements selon le patient. A l'inverse de la commune de Caumont-sur-Durance, la ville de Mornant, qui compte 6000 habitants, ne souhaite pas établir un tarif unique

France 3
19/20 Rhône-Alpes
Septembre 2014

Rhône-Alpes

Toutes les régions

société

Rhône - La commune de Mornant joue la carte "mutuelle négociée"

Mornant entend proposer à ses habitants une complémentaire santé communale en janvier 2015. Un projet plutôt bien accueilli par les Mornantais. Aujourd'hui, la municipalité a officiellement lancé son appel à candidature aux assureurs. Elle mise sur une cotisation mensuelle inférieure à 100 euros.

DM | Publié le 24/09/2014 | 15:22, mis à jour le 24/09/2014 | 16:53

© France 3 RA Mornant - sept.2014

Une complémentaire santé négociée à des conditions avantageuses pour tous ses habitants... C'est à Caumont-sur-Durance, dans le sud de la France, qu'est née cette initiative d'un contrat solidaire et groupé pour les administrés. Une initiative qui aujourd'hui fait école. Ainsi, Mornant (5 500 habitants) sera la première ville du Rhône à proposer une mutuelle communale. Objectif : permettre à tous d'obtenir une meilleure couverture santé. C'était une promesse de campagne de l'actuel maire lors des dernières municipales. Mais pour une cotisation unique à tarif préférentiel, il faut fédérer des adhérents de tout profil : l'initiative sera donc ouverte aux Mormantais, aux agents municipaux mais aussi aux entreprises de la ville.

0 J'aime Tweet g+1

Imprimer Envoyer A+ + grand A- + petit

Le reportage ci-dessous...

Les Echos
Version web
Octobre 2014

Les Echos.fr

Mornant veut aussi sa mutuelle solidaire

LE 22/10 À 00:18

la commune - Photo wikimedia

1 / 2

NOS PARTENAIRES

LUX RESIDENCE.COM

LOCAUX 15 000 annonces >>

+ INFOS

0 RÉAGIR

2 PARTAGER

ABONNEZ VOUS 50% de réduction*

Quelle que soit la forme de la commande, les mutuelles solidaires gagnent du terrain. Nouvel exemple.

« Nous allons faire gagner 1.000 euros par an aux personnes âgées du village. » Le jeune maire UMP de Mornant (Rhône), Renaud Pffefer, en est convaincu : son initiative de MUTUELLE solidaire va permettre à ses administrés d'améliorer leur pouvoir d'achat. Selon la mairie, 16 % des habitants ne sont couverts que par la sécurité sociale.

La commune a donc lancé le 23 septembre un appel à projets pour une offre de complémentaire santé. Ce type de service peut également s'inscrire dans le cadre d'un APPEL D'OFFRES classique. *« Nous avions trois objectifs*, détaille Renaud Pfeffer : *améliorer l'accès à la santé du plus grand nombre, permettre aux habitants de gagner en pouvoir d'achat et dynamiser le tissu médical et paramédical de la commune. »* Les organismes de MUTUELLE devaient fournir une grille de garanties doublée de tarifs avantageux, s'engager sur la qualité du service et la rapidité des remboursements, enfin inclure des actions de préventions dans leur offre.

Au vu de ces critères, c'est la proposition de la MTRL, MUTUELLE des travailleurs de la région lyonnaise, qui a été retenue. Les tarifs proposés vont de 30 à 150 euros par mois, selon l'âge et la structure familiale des adhérents.

L'offre sera présentée dans le courant du mois d'octobre aux habitants : charge à eux, s'ils le souhaitent, de souscrire à la complémentaire santé proposée par la mairie. La mutuelle n'est d'ailleurs pas limitée aux seuls mornantais : les personnes travaillant dans le village peuvent également en bénéficier.

« Cette initiative ne coûte pas un sou au contribuable et ne rapporte rien non plus à la ville », promet la municipalité. La mairie table sur 300 adhésions dès cette année pour 5.500 habitants. La MTRL, elle, réfléchit déjà à ouvrir un bureau dans la commune. ●

Marie-Caroline Missir

LIRE AUSSI
Le projet qui doit séduire les touristes chinois

LIRE AUSSI
mouvement de fond

ALERTE MAIL SUR :
SERVICE RÉSERVÉ AUX ABONNÉS

> RENAUD PFEFFER

> RENAUD PFFEFER

La Croix
Version web
Octobre 2014

la Croix

De petites villes négocient des mutuelles communales pour leurs habitants

La ville de Mornant (Rhône) entend signer un contrat de « couverture santé » groupé pour ses habitants.
Dans le Vaucluse, Caumont-sur-Durance a misé sur une mutuelle à tarif fixe.

Marielle Gigandon est aux premières loges pour mesurer les effets de la crise. Depuis la création du Centre communal d'action sociale de Mornant (Rhône), en 2008, les requêtes d'aides à la santé n'ont cessé d'augmenter. *« Elles représentent presque 10 % des demandes de secours de la part des usagers, pour des soins dentaires, la pose de prothèses auditives ou le financement de séances de psychomotricité »*, constate sa responsable.

Economiser sur les dépenses de santé

Non éligibles à la couverture maladie universelle (CMU), trop justes financièrement pour s'offrir une mutuelle, 16 % des habitants de ce bourg se contentent des plafonds de remboursement de la sécurité sociale. Parmi eux figurent beaucoup de « travailleurs pauvres ». Résidant dans cette commune du sud-ouest lyonnais aux loyers élevés, ils sont contraints d'économiser sur leurs dépenses de santé.

A relire : Marisol Touraine est toujours décidée à généraliser le tiers payant

D'autres paient beaucoup trop cher. *« Jusqu'à 250 € par mois pour certaines personnes âgées »*, indique Renaud Pfeffer. Une dépense que ce maire (UMP) de la commune se fait fort de *« diviser par deux »*. Comment? En négociant un contrat de « couverture santé » groupé, offrant des tarifs d'autant moins élevés que les adhérents seront nombreux.

Un appel d'offres a été lancé à la rentrée pour une mise en place en janvier prochain. Une dizaine de mutuelles ont déjà retiré un dossier de candidature, exigeant toutes les garanties ordinaires – grilles tarifaires, délais de remboursement, spécialités concernées, etc.

Un tarif unique de 47 €

Les 5 500 habitants de Mornant pourront bénéficier s'ils le souhaitent de la mutuelle, tout comme les personnes travaillant sur le territoire de la commune. *« Nous voulons accompagner les PME et les TPE qui, à compter du 1er janvier 2016, seront obligées de proposer à leurs salariés une couverture complémentaire santé*, explique Renaud Pfeffer. *Un boulanger n'a pas le temps de s'en occuper… »* Interrogés au creux de l'été, près de 300 Mornantais ont déjà manifesté leur intérêt.

Plus au sud, à Caumont-sur-Durance (Vaucluse), ce sont 300 foyers sur 4 600 habitants qui ont contracté une mutuelle négociée par la municipalité (sans étiquette). Contrairement au projet de Mornant, le tarif y est unique: 47 €.

« Nous ne voulons pas noyer les gens sous les options, explique l'adjointe au maire aux affaires sociales, Véronique Debue. *Nous sommes attachés aux valeurs premières du mutualisme et refusons toute différence de traitement en fonction de l'âge ou de l'état de santé des bénéficiaires. »*

TF1
Journal de 20h
29 octobre 2014

Le Progrès
22 février 2016

RÉGION

RHÔNE SANTÉ

Mutuelles communales : un phénomène en plein essor

Ces mutuelles se répandent dans le Rhône pour aider les foyers très modestes. À Mornant, 16 % des habitants ne bénéficiaient pas d'une couverture santé, avant le lancement de ce dispositif en 2014. Photo Émilie CHARREL

Rédaction du Rhône
4 rue Montrochet,
69002 Lyon

Téléphone
Rédaction : 04.78.14.76.00
Pub : 04.72.22.24.37

Mail
redaction69@leprogres.fr
lprpublicite@leprogres.fr
economie69@leprogres.fr

Web
www.leprogres.fr/rhone
economie69@leprogres.fr

Facebook
www.facebook.com/leprogres.lyon

Twitter
leprogresrhone

Pour aider les personnes sans couverture santé, les mutuelles communales gagnent du terrain dans le Rhône. Tarifs négociés à prix attractifs… ce phénomène semble bien parti pour s'étendre à d'autres villes.

C'est la nouvelle tentation des maires du Rhône, tous bords politiques confondus. Le « virus » des mutuelles communales s'est propagé à grande vitesse ces derniers mois, dans une dizaine de villes.

Le phénomène n'en finit plus de gagner du terrain, pour incarner une nouvelle forme de protection sociale. Sur ce sujet, le maire de **Mornant**, Renaud Pfeffer, fait office de précurseur dans le département. Il a lancé ce projet après un constat douloureux : 16 % de ses administrés ne possédaient pas de couverture santé en 2014. « J'ai été submergé par les sollicitations lorsque l'idée a été évoquée », se souvient l'édile. Depuis, la mutuelle communale a gagné du terrain : 700 personnes ont souscrit un contrat. Partenaire de la ville, la mutuelle MTRL va même ouvrir un local, au cœur de Mornant, pour gérer l'afflux !

Un effet de groupe qui permet de négocier des tarifs bas

« L'avantage d'une telle mutuelle, c'est son prix », analyse le maire. L'effet de groupe permet de négocier des contrats individuels attractifs, dont les prix évoluent selon les garanties. « J'ai pris cette mutuelle et j'économise 80 € par mois », indique Renaud Pfeffer, qui certifie que « la Ville n'a dépensé aucun centime. Par contre, cela nous a pris un temps fou en termes d'organisation. »

À Bron, la création d'une mutuelle communale a attiré 250 habitants lors des permanences. Avec une spécificité : ce n'est pas la mairie, mais une association d'habitants qui a porté ce projet.

> « Entre payer mes impôts et avoir une mutuelle, j'ai dû faire un choix… »
> Une habitante de Bron, qui ne possédait pas de couverture santé

« 90 personnes ont souscrit un contrat », révèle Bernard Fanjat, de l'Association citoyenne d'initiative solidaire. « Il s'agit de retraités sans mutuelle, des chômeurs ou des mères seules avec des enfants. L'une d'elle m'a confié : "Entre payer mes impôts et avoir une mutuelle, j'ai dû faire un choix… car mes revenus ne sont pas suffisants." »

Là encore, les prix sont imbattables : de 45 à 110 € par mois. Des contrats individuels, permettant des économies de 30 à 40 %, ont aussi été signés à **Tarare**. Mais ce système est-il vraiment gagnant pour tous les acteurs ? Frédéric Weber, responsable commercial à la MTRL, rappelle une condition : « Que le modèle économique soit solide, sinon les prix augmenteront lors de la deuxième année. Les retraités sont, par exemple, une population consommatrice de soins, donc le risque est plus élevé pour les mutuelles. Mais permettre un accès aux soins au plus grand nombre reste notre priorité. » Une démarche qui profite à de nombreux habitants du Rhône, désormais détenteurs d'une précieuse couverture santé.

Yoann Terrasse

Une dizaine de communes déjà séduites

L'expérience de **Mornant** a fait des émules. Fin 2014, cette ville a été la première à faire profiter ses habitants d'une mutuelle communale. Ce qui a provoqué un effet boule de neige dans le Rhône avec des profils très variés, entre villages, moyennes ou grandes villes. Ces derniers mois, **Tarare**, **Lentilly**, **Soucieu-en-Jarrest**, **Courzieu**, **L'Arbresle** et **Bron** ont adopté un système de ce type. Lorsqu'ils ont formulé leurs vœux à leurs administrés, plusieurs maires en ont profité pour dévoiler leurs projets. Cela a été le cas à **Limas**, **Gleizé**, **Civrieux-d'Azergues** et **Chasselay**. Avec un discours toujours orienté sur l'avantage d'une telle mutuelle : « Faire des économies. » D'autres communes auraient également fait part de leur intérêt comme **Dardilly** et **Irigny**.

ALERTE INFO Vous avez une info ?
0 800 07 68 43
Service & appel gratuits
LPRFILROUGE@leprogres.fr